

REGIE PERSONNALISEE DE L'ECOLE DU BREUIL

ROUTE DE LA FERME

75012 PARIS

Procès-verbal affiché à l'Ecole Du Breuil

Et transmis au représentant de l'État

Le **11 FEV. 2019**

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL


Alexandre HENNEKINNE

Directeur Général

Ecole Du Breuil

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

14 FEV. 2019

Service des collectivités locales
et du contentieux

Conseil d'administration

Séance du 11 février 2019

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil s'est réuni dans les locaux de l'Ecole du Breuil le lundi 11 février 2019 à 14h30 sous la présidence de Madame Pénélope KOMITES.

Convocation a été adressée par la présidente du conseil d'administration à chacun des membres du conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 8.1 des statuts de la régie personnalisée adoptés.

Sont présents à la séance les membres suivants :

Représentants du Conseil de Paris : Mme Pénélope KOMITES, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick OLIVIER, M. Alexandre VESPERINI ; personnalités qualifiées : M. Nicolas DURAND, M. Jean-Pierre GUENEAU, Mme Sophie REVEL-MOUROZ ; Représentants des apprenants : M. Matthieu ZELTNER-GALLETY.

Soucis de quorum au début : pb RER. Mme KOMITES propose de démarrer, les personnes bloquées par le RER devant arriver dans les minutes à venir.

Mme Valérie MONTANDON. arrive à 15h .

Membres absents ayant donné pouvoir :

- M. Jean-Claude LONCLE à Mme REVEL-MOUROZ

Autres membres absents : M. Grégoire BLEU, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT M. Marc LOISELEUR, Mme Claire DAUDI

Après avoir constaté le quorum des membres présents, la présidente du conseil d'administration ouvre la séance.

Mme OLIVIER, conseillère de Paris, est désignée secrétaire de séance par les membres du conseil d'administration à l'unanimité.

Intro PK

Rappelle que en attente élections, puisse siéger représentants du personnel sans voie consultative
En attente second RP

II- Examen des points portés à l'ODJ présentés

1 – Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 17 décembre 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Et opposable

M. Durand demande un PV et non CR analytique

PK explique que lors du CA précédent, il n'y avait pas d'enregistrement, d'où la rédaction d'un compte-rendu.

Pour ce CA, ce sera effectivement le PV qui sera effectif à compter de ce CA – seul document opposable une fois édité et contresigné.

Vote :

Contre : 1

Pour : 9

Résolution réputée adoptée

2 – Création et composition du comité technique, du comité hygiène, sécurité et conditions de travail et de commissions consultatives paritaires (CCP) à l'Ecole Du Breuil

a. Exposé des motifs et délibération 2019-1

Présentation AH, rappelle que cela a été vu en COSUI interne avec les RP : calendrier et modalités de vote

➤ Date de scrutin – le 11 juin

M ; Durand : l'école continue-t-elle à être accompagnée par la DEVE sur ex document unique ?

Et problème de possibilité de toucher du matériel thermique pour élèves mineurs.

M. Mathieu - idem pb pendant les stages

AH : sujet à négocier avec la DIRECTTE

(Voir si dérogations possibles)

PK : mandate le directeur pour étudier le sujet, voir si dérogation, impact en terme d'assurances...

Arrivées : 15h – Mme Revel, David, Montandon, Primet

M : Vesperini. Y-a-t-il un CE ?

PK : on a une convention AGOSPAP

M. Durand : soulève le problème de la non présence d'infirmière

AH : L recherche est en cours

- b. Pour information : projet d'arrêté relatif à l'organisation des élections au comité technique, au comité hygiène, sécurité et conditions de travail et aux CCP

Vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Désignation de représentants du personnel, ayant voix consultative, au conseil d'administration

- Exposé des motifs et délibération 2019-2

Les représentants du personnel désignés sont :

- M... Désigné pour l'UNSA (en attente d'une décision après concertation des RP)
- M. Joffrey Deschamps, désigné par la CGT.

Vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – Accord pour déposer le dossier d'habilitation et de poursuite de formation du brevet professionnel agricole en apprentissage.

- a. Exposé des motifs et délibération 2019-3
- b. Dossier d'habilitation

A Hennekinne : présentation de la modification des formations nouvelles > option pépinières et agriculture urbaine

G Deschamp : Pas de rentrée BPA en 2018, et vraiment cet objectif professionnel et social tient à cœur. Véritable brassage de publics, avec y compris des contrats de professionnalisation

P Komites : Insiste sur le bien fondé de cette filière et valorisation importante pour l'école.

M. Durand revient sur le détail de ces projets en demandant si un lien va être fait avec des filières de sortie des élèves sur les professionnels reconnus en la matière.

PK : valide que l'on élargisse notre panel d'entreprises

Vote :

Pour à l'unanimité

5 – Création d'une commission d'appels d'offres

- Exposé des motifs et délibération 2019-4

M. Hennekinne rappelle le cadre légal

Il rappelle également que compte-tenu des montants, cette commission ne se réunira que très peu, voir pas. (les marchés à montants importants restant suivis et portés par la ville)

A minima, elle se réunira pour faire une information sur les marchés exécutés en propre.

Pas de vote, mais désignations de membres :

Volontaires : Mme Komites, M. Vesperini, Mme Morel, M. Durand, M. Zeltner, Mme Primet

Suppléants : M. Gueneau, Mme Daoudi.

6 – Points pour information :

a. Nouvelle organisation du domaine

M. Hennekinne rappelle que cette nouvelle organisation est la suite de la réflexion de l'année précédente.

Avec les RP, il a été décidé de refaire un point en juin après 6 mois de fonctionnement.

M. Durand se fait l'écho de réserves sur cette nouvelle réorganisation.

M. Hennekinne rappelle que cette réorganisation donne du sens. Il insiste que l'identification de l'inventaire n'enlève en rien au travail des chefs d'ateliers et des ateliers.

P Komites retient l'idée d'être attentif à l'espace « fruiticétum » et que ce point d'attention sera bien entendu revu dans nos futurs CA.

a. Calendrier et modalités d'élaboration du projet d'établissement

Mme KOMITES rappelle que tout le travail fait depuis 2 ans sur ce projet doit se traduire maintenant dans le courant 2019.

M. Hennkinne rappelle :

- les premières réflexions (contrat d'objectif) doivent également s'inscrire dans le calendrier de nos instances de tutelle:

- les thématiques « imposées » le positionnement pédagogique ; l'école inclusive ; Quels outils pour quelle pédagogie ; Un lieu ouvert sur le territoire et à l'international.

M. Deschamp questionne sur la légitimité de reprendre un travail pour lequel on a le sentiment que cela a déjà été fait.

Mme Komites précise qu'il s'agit juste de finaliser cette réflexion par un document sans pour autant refaire toute la réflexion.

Mme Primet s'interroge sur le lien entre projet d'atblissement et grand projet « travaux »

Mme Komites rappelle que c'est justement que le lien cohérent doit se faire entre le projet d'établissement et le projet programmiste.

Départ de Mme olivier et Mme Lemardelet partent à 16h10

M. Deschamps demande à ce que soient un peu plus sollicités élèves et apprentis.

M. Durand demande également à ce que les collections soient étoffées

PK demande à ce que tout cela se cale avec le projet d'établissement.

Prochain : CA – 20 mai – 14h30.

La séance est close à 16h15

Ont signé le présent procès-verbal :

- Madame Pénélope KOMITES, Présidente du conseil d'administration de la Régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil

- Mme OLIVIER , conseillère de Paris, Secrétaire de séance



